PRIX MAURICE ALLAIS DE SCIENCE ÉCONOMIQUE

Règlement du Prix

La Fondation Maurice Allais a créé un Prix Maurice Allais de Science Économique.

Au-delà de sa volonté d'honorer et de perpétuer la mémoire de l'un des plus grands noms de la pensée économique française, Prix Nobel d'Économie en 1988, la Fondation vise, en décernant ce Prix, à favoriser le prolongement de son œuvre en aidant à orienter et à promouvoir la recherche en économie dans la direction qu'il a tracée et suivie durant toute sa vie : application d'une véritable approche scientifique à l'analyse des questions économiques et refus de toute démarche explicative fondée sur des a priori idéologiques ou conceptuels quels qu'ils soient.

LE CHAMP DES RECHERCHES QUE LE PRIX ENTEND PROMOUVOIR

Maurice Allais a résumé dans plusieurs de ses interventions les principaux traits de la méthode qu'il s'est appliquée à lui-même et qui l'a souvent conduit à sortir des sentiers battus par les autres et à se confronter aux idées dominantes de son temps. Cette méthode n'est rien d'autre que celle appliquée dans la science en général, mais qui est parfois méconnue dans certaines voies de la recherche en sciences sociales et à laquelle Maurice Allais a attaché la plus haute importance sa vie durant. Sans que l'intégralité des éléments listés ci-dessous ne constitue un prérequis, le Jury privilégiera en conséquence des travaux comportant :

- Une analyse scrupuleuse et minutieuse des faits empiriques dans leurs différentes dimensions, temporelle (périodes) et spatiale (pays) et sans aucune vue préconçue ;
- Une revue des théories existantes et de leurs insuffisances au regard des faits et des comportements observés ;
- Une élaboration du modèle théorique avec une explicitation claire de ses hypothèses, de leurs implications et de leur plausibilité au vu des faits observés ;
- Une confrontation des résultats du modèle aux données passées avec une attention particulière quant à la validité économique des résultats dans le temps et dans l'espace ;
- Lorsque cela est significatif, le rapprochement, dans un cadre qui doit rester rigoureux, de modélisations et de méthodes tirées de disciplines connexes à l'économie avec celles de l'analyse économique strictement définie.
- Les travaux portant sur les thèmes généraux abordés dans l'œuvre de Maurice Allais seront particulièrement pris en considération.

Le Professeur Allais a beaucoup utilisé les mathématiques dans ses recherches mais il n'en a jamais fait un marqueur du caractère scientifique de ses travaux. Elles étaient pour lui un outil, et seulement un outil, permettant d'exprimer sous une forme générale des concepts et d'en déduire toutes les conséquences logiques. La Fondation poursuivra dans cette voie et rejettera toute formalisation qui n'aura pas de justification scientifique expresse.

De même, Maurice Allais s'est beaucoup servi de l'outil statistique mais il a toujours dénoncé ce qu'il appelait « l'économétrie sauvage » fondée sur l'application automatique de tests et procédés qui n'avaient pour seules justifications que d'être facilement accessibles sur le plan informatique et d'être communément utilisés. Il est au contraire resté très vigilant sur les conditions d'utilisation des différentes méthodes et ne s'est jamais laissé obnubiler par des représentations dont les justifications économiques étaient soit insuffisamment fondées, soit contraires à l'intuition commune. Il est clair que la Fondation sera très attentive à cet aspect des recherches qui lui seront proposées.

En revanche, Maurice Allais a toujours montré un très grand intérêt pour toutes les recherches empiriques approfondies ou de type expérimental, visant à mettre en évidence des comportements « réels » d'individus ou de groupes d'individus dans leurs décisions économiques, car ce sont ces types de travaux qui peuvent faire avancer notre compréhension du monde actuel et être la base de véritables progrès, même si toutes les conséquences théoriques ne peuvent encore en être tirées. Lui-même d'ailleurs peut être considéré comme un précurseur de ces méthodes qui tendent aujourd'hui à se développer puisque, déjà en 1952, à partir de sondages par questionnaires, il put mettre en évidence une contradiction formelle entre le comportement réel des individus dans leurs choix en situation de risque et les présupposés des théories couramment admises. La Fondation sera très ouverte aux recherches sérieuses de ce type qui lui seront soumises.

Dans le cadre du champ de recherches défini ci-dessus, le Prix Maurice Allais est attribué en fonction de la valeur scientifique des recherches présentées.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PRIX

Le Prix Maurice Allais présente les caractéristiques suivantes :

- **Périodicité** :

Le Prix est attribué tous les deux ans, à la date anniversaire de la naissance de Maurice Allais, le 31 mai, ou autour de cette date. La date limite de présentation des candidatures est fixée au 31 janvier de la même année.

- **Forme du Prix** :

Le Jury du Prix Maurice Allais sélectionne le meilleur des chapitres d'ouvrages ou articles en science économique correspondant aux critères généraux énumérés ci-dessus et présenté par son ou ses auteurs répondant chacun aux conditions de recevabilité des candidatures, mentionnées ci-dessous.

- **Recevabilité des candidatures :**

Les candidatures peuvent être déposées par toute personne justifiant soit de la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, de la nationalité britannique ou de la nationalité suisse, soit de sa résidence fiscale depuis au moins cinq ans sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse. Les candidats doivent fournir une lettre d'intention expliquant les raisons pour lesquelles ils souhaitent concourir pour le Prix Maurice Allais. Ne sont pas admises les candidatures déposées à titre posthume, y compris les candidatures présentant un travail de recherche cosigné par un auteur décédé.

Les travaux présentés peuvent prendre la forme :
- soit d'un ou de plusieurs chapitres d'un ouvrage, présentant une recherche contenant un apport scientifique ;
- soit d'un article publié au cours des dix dernières années révolues ou de l'année en cours, ou non encore publié mais accepté pour publication dans une revue ou par un grand organisme de recherche internationalement reconnu.
Ce travail devra comprendre au moins 20 000 caractères, sauf exception admise par une décision spécialement motivée du Jury.

Sont acceptés des travaux en langue française, ou en langue anglaise avec un résumé étendu en langue française.

Un chapitre d'ouvrage ou un article déjà soumis à l'occasion d'une précédente candidature au Prix Maurice Allais ne peut être présenté à nouveau, mais son auteur peut néanmoins représenter sa candidature au Prix en soumettant un travail de recherche distinct de celui déjà présenté.

En cas de chapitre d'ouvrage ou d'article cosigné, le Prix ne peut être attribué qu'à l'ensemble des cosignataires et est alors partagé en parts égales. Ceci implique que chacun des cosignataires remplisse l'ensemble des conditions de recevabilité des candidatures. Un dossier de candidature commun à l'ensemble des cosignataires peut être présenté par l'un d'entre eux qui doit alors fournir les justificatifs de la recevabilité des candidatures des autres cosignataires.

Un même candidat ne peut déposer qu'une seule candidature, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'une candidature commune présentant un travail de recherche cosigné.

- **Jury :**

Le Jury du Prix est constitué par le Conseil scientifique pour la Science Économique de la Fondation Maurice Allais, qui regroupe des personnalités reconnues provenant notamment des milieux de l'enseignement supérieur et de la recherche, en activité ou retraitées, choisies en fonction de leur compétence et de leur adhésion à l'idéal scientifique qui guidait les travaux de Maurice Allais, une préférence particulière étant donnée à ceux qui ont eu la chance et l'honneur de connaître Maurice Allais et de l'appuyer dans ses efforts.

En cas d'afflux de candidatures, le Président du Jury peut décider, à titre exceptionnel, de recourir à des avis extérieurs, mais le Jury reste pleinement et exclusivement responsable de la décision qu'il prend.

Le secrétariat du Prix est assuré par un ou plusieurs membres du Comité de fondation, désignés par ce dernier.

- **Dotation :**

Le Prix est doté par la Fondation Maurice Allais, avec le cas échéant le soutien de mécènes voulant marquer leur intérêt pour le type de travaux que souhaite promouvoir la Fondation, ainsi qu'éventuellement le concours du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou d'autres collectivités publiques.

Le montant total de cette dotation est fixé à 20 000 euros.

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de départager deux candidatures, le Jury peut décider d'une attribution conjointe du Prix. La dotation de 20 000 euros est alors répartie en deux parts égales entre les corécipiendaires.

Outre le lauréat du Prix (ou les lauréats, en cas de chapitre d'ouvrage ou d'article cosigné), le Jury peut décider de distinguer en qualité de « nominé (s) » un autre candidat (ou d'autres candidats, en cas de chapitre d'ouvrage ou d'article cosigné), en fonction de la qualité des travaux présentés. Dans ce cas, le montant du Prix attribué au(x) lauréat(s) est de 15 000 euros et une dotation d'un montant de 5 000 euros est attribuée à ce(s) « nominé(s) ». Si le Jury ne désigne pas de « nominé », le montant du Prix attribué au(x) lauréat(s) est de 20 000 euros.

Les mécènes qui ont fait bénéficier le Prix de leur concours financier sont associés à la cérémonie de remise du Prix.

Les lauréats s'engagent, en acceptant le Prix, à être présents à la cérémonie de remise et à participer autant que possible aux actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir le Prix Maurice Allais, notamment en mentionnant dans leurs interventions publiques qu'ils en sont lauréats. Ils s'engagent dans le même temps à favoriser les recherches entreprises dans le prolongement de l'esprit et des contributions scientifiques de Maurice Allais.